

Décision N° 131 /2023

OBJET : CULTURE – FESTIVITES : Contrat de cession avec SAS ABEE

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu l'organisation de spectacles dans le cadre de l'événement « Villeneuve fête Noël »,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une compagnie pour la représentation de la parade « Parade de lune » le 22/12/2023.

DECIDE

De signer un contrat de cession avec SAS ABEE, représenté par Rebecca Frisson, domiciliée 1460 chemin du Petit Roulet, 84300 Cavaillon, SIRET : 83412679900016, pour un montant total de 3544.80€ TTC.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 13.12.23

Madame Le Maire



Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.